

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2014

Type d'opportunité : enquête rééditée avec une périodicité supérieure à un an

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2014

Il s'agit d'une enquête ponctuelle, réalisée une première fois en 2004 sur le champ de la démolition puis adressée plus largement en 2008 à l'ensemble des entreprises de la construction ainsi qu'au secteur de la dépollution.

Elle répond à un règlement (CE) n° 2150/2002 du Parlement européen relatif aux statistiques sur les déchets et permet ainsi de recalculer les estimations biennales fournies à Eurostat.

Elle a pour objectif, outre les estimations biennales de quantité de déchets produites par la France selon leur nature et leur mode d'élimination, une connaissance de l'état des lieux des flux de déchets en étudiant leurs destinations. Si le financement le permet le champ de l'enquête pourrait être élargi à l'ensemble des intervenants dans le traitement des déchets afin de suivre leurs différentes utilisations et d'estimer leur taux de recyclage.

Elle couvre la France métropolitaine, hors DOM. Des extensions régionales ou départementales pourraient être envisagées si aucune information n'existe par ailleurs et si le financement le permet.

Les unités enquêtées sont les établissements du secteur de la construction (NAF rév. 2, 41.2 Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, 42 : Génie civil et 43 : Travaux de construction spécialisés) du secteur de la dépollution (NAF rév 2, 39 : Dépollution et autres services de gestion des déchets) et éventuellement sur les établissements de la collecte, traitement et élimination, récupération des déchets (NAF rév 2, 38 : Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération).

Les principaux thèmes abordés par cette enquête concernent la répartition du chiffre d'affaires par nature de chantier, la répartition de la production des déchets selon leur nature, la décomposition des flux de déchets entre les différents acteurs, les éléments du coût de gestion des déchets, l'organisation de la gestion des déchets non dangereux sur les chantiers, le diagnostic préalable aux chantiers de démolition, une meilleure connaissance des freins à une démarche plus durable des entreprises en matière de réduction des déchets à la source, de la mise en décharge, etc.

.Le plan de sondage est stratifié par APE, taille d'entreprise et éventuellement département.

Le SOeS réalise la collecte, par Internet, au cours des premier et deuxième trimestres 2015. Sur demande des établissements, un questionnaire peut être envoyé par voie postale.

Le temps de réponse ne dépasse pas 2 heures, recherches comprises.

Les instances de concertation se composent d'un comité de pilotage -SOeS, DGPR et Ademe¹- et d'un comité des utilisateurs -membres du comité de pilotage, des fédérations professionnelles représentatives des entreprises et acteurs locaux-.

Les résultats de cette enquête prévus pour le 2e trimestre 2016 permettront donc de répondre à la demande européenne, de fournir au SOeS et à la DGPR des résultats détaillés, ainsi qu'aux fédérations professionnelles du BTP², telles que la FNTP³, la FFB⁴ ou la Capeb⁵.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité (favorable)** à cette enquête **pour l'année 2015**.

¹ Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

² BTP : Bâtiment et travaux publics

³ FNTP : Fédération nationale des travaux publics

⁴ FFB : Fédération française du bâtiment

⁵ Capeb : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment